

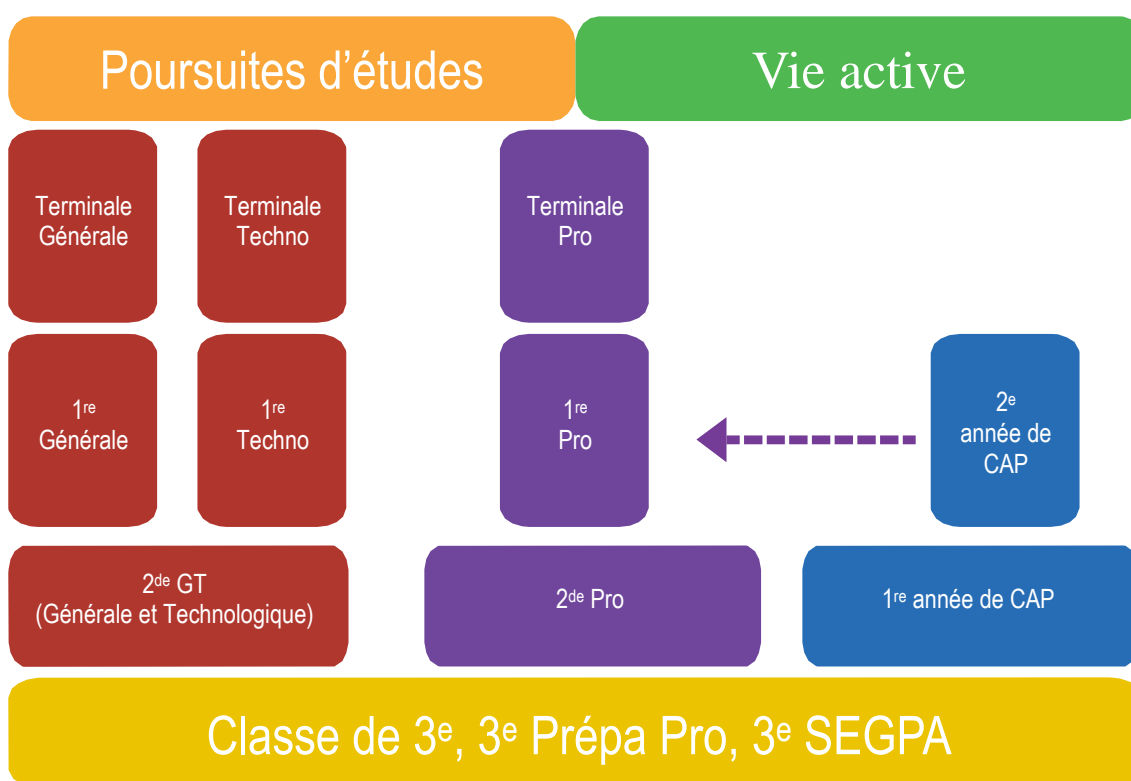
ORIENTATION et AFFECTATION

Après la 3^e

Guide pour les parents

Rentrée
2018

Schéma des études



Votre enfant est en classe de 3^e, correspondant au 1^{er} palier d'orientation à la sortie du collège. Il est donc important d'accompagner votre enfant dans la construction de son projet d'orientation pour la suite de son parcours scolaire et professionnel.

Un calendrier précis (présenté sur la 4^{ème} page) rythme la progression du projet personnel de votre enfant.

Ce document a pour objectif de vous aider à mieux comprendre les procédures d'orientation et d'affectation en vous présentant les principaux éléments.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous rendre sous l'onglet « orientation » sur le site de l'académie de Besançon
www.ac-besancon.fr

Comprendre les procédures

Orientation

L'orientation et l'affectation sont liées mais restent indépendantes. Dès le début de l'année scolaire, un dialogue s'instaure entre la famille et l'établissement. Il se poursuit tout au long des procédures d'orientation par le biais de la fiche dialogue.

La phase d'orientation est le moment privilégié pour construire ou « préparer » la suite du parcours de votre enfant avec son établissement. Au troisième trimestre, au moment des choix définitifs d'orientation, vous entrez dans la **phase d'affectation**. Vous et votre enfant indiquerez alors les choix d'établissements et de formations.

À l'issue d'une 3^e générale, Prépa Pro ou SEGPA, la décision d'orientation porte sur le passage en :

- 2^{de} générale,
- 2^{de} professionnelle,
- 1^{re} année de CAP.

Au cours de l'année, afin d'accompagner l'élève dans sa réflexion d'orientation, un dialogue s'instaure entre vous, votre enfant et l'équipe éducative.

La **fiche dialogue** est le document officiel pour les échanges entre la famille et l'établissement de scolarisation à propos de l'orientation en fin de 3^e de votre enfant. Elle permet d'indiquer vos intentions provisoires d'orientation (2^e trimestre) puis vos demandes définitives (3^e trimestre).

Ce document, **témoin de toute la procédure d'orientation**, est le support légal en cas de litige.

Vous et votre enfant choisissez une voie d'étude. Vous avez plusieurs possibilités :

- La voie « **GT** » avec une seconde générale et technologique : pour préparer en 3 ans (2^{de}, 1^{ère} et terminale), un bac général ou technologique. Ce diplôme permet la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur
- La voie « **Pro** » avec une seconde professionnelle (pour préparer un Bac Pro en 3 ans) ou une première année de CAP (pour préparer un CAP en 2 ans). Ces diplômes apportent une qualification professionnalisante qui permet l'accès à l'emploi. Il est également possible de continuer ses études en intégrant une section de technicien supérieur pour préparer un BTS.

Ces procédures constituent la **phase d'orientation**. Celle-ci précède la phase d'affectation, préalable à toute poursuite d'études à l'issue de la 3^e.

RENTREE 2018 - Académie de BESANCON	
FICHE DE DIALOGUE¹ pour l'orientation à l'issue de la CLASSE DE TROISIEME	
ÉTABLISSEMENT	
COLLEGE JULES FERRY 35 RUE VOLTAIRE XX580 VILLE DE L'ETABLISSEMENT Téléphone : 0X.68.XX.XX.10 Télécopie : 0X.68.XX.XX.20	
IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE	
Numéro d'identifiant : XX105XXXX1AD	Sexe : Masculin
Nom Prénom de l'élève : MARTIN Lucas	Date de naissance : 08/06/20XX
Professeur principal : M. DUPONT	Classe fréquentée : 203
Représentant légal 1 : MARTIN Jean-Charles	
Représentant légal 2 : MARTIN Léa	
1^{er} SEMESTRE ou 2^e TRIMESTRE : DEMANDE(S) DE LA FAMILLE / Intention(s) d'orientation	
Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :	
Le passage en :	
classes par ordre de préférence la ou les cases de votre choix (1, 2, 3)	
<input type="checkbox"/> 2 ^{de} générale et technologique ou en 2 ^{de} spécifique	
<input type="checkbox"/> 2 ^{de} professionnelle <input type="checkbox"/> sous statut scolaire <input type="checkbox"/> sous statut d'apprenti	
<input type="checkbox"/> 1 ^{re} année de CAP <input type="checkbox"/> sous statut scolaire <input type="checkbox"/> sous statut d'apprenti	
À _____ le _____	
Signature du représentant légal 1 :	Signature du représentant légal 2 :
À remettre au professeur principal de la classe pour le XX/XX/20XX	
<small>¹ Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs.</small>	
<small>Les données personnelles relatives à l'orientation figurant dans cette fiche sont enregistrées pour une durée de un an afin de permettre au professeur principal et au chef d'établissement de suivre la procédure et à des fins statistiques pour les services départementaux de l'éducation nationale. Conformément aux articles 39, 39 et 40 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition pour motifs légitimes aux informations qui vous concernent, de droits d'accès et de rectification. Ces droits s'exercent auprès du chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé ou auprès du Recteur ouquel l'établissement de scolarisation de l'élève est rattaché.</small>	
1 / 3	

Comprendre les procédures

Affectation

L'affectation est la réponse de l'autorité académique à une demande d'admission dans un établissement d'enseignement public. L'affectation se distingue de l'orientation puisqu'elle concerne l'organisation de la répartition des élèves dans les filières en fonction de la carte des formations et des vœux des familles.

R2018_ANNEXE 1A_FICHE D'AFFECTATION - Palier 3^e AFFELNET Lycée

Cachet et Numéro de l'établissement Scolarité actuelle: Décision d'orientation:

3^e générale 2nd générale et technologique
 2nd année pro 2nd professionnelle
 3^e SEGPA 1^{re} année de CAP
 DVA
 2nd agricole

Zone géo. domicile élève: _____

RNE: _____

N° BE: _____ Nom: _____ Prénom: _____ Sexe: M F
 Date de naissance: _____
 Nom et qualité du représentant légal: _____ Code postal: _____
 Adresse: _____ Tel: _____
 Ville: _____ @ _____
 e-mail: _____

En cas de situation médicale particulière risquant de compromettre le choix des formations en LP afin d'éviter de nouvelles dérogations, vous devez rapidement demander l'aide du médecin scolaire et/ou du psychologue de l'éducation nationale sur la possibilité de suivre les études dans la formation choisie.

VŒU 1	VŒU 2	VŒU 3
<input type="checkbox"/> 2 nd GT La carte scolaire publique: EPS 5h, STVR, TMO, création culture design, Aikido, Badminton. Domicile de dérogation à la carte scolaire <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, compléter annexe 22 <input type="checkbox"/> 2 nd professionnelle Spécialité: _____ <input type="checkbox"/> 1 ^{re} année CAP Spécialité: _____ <input type="checkbox"/> Apprentissage** <input type="checkbox"/> 2 nd pro <input type="checkbox"/> 1 ^{re} année CAP	<input type="checkbox"/> 2 nd GT La carte scolaire publique: EPS 5h, STVR, TMO, création culture design, Aikido, Badminton. Domicile de dérogation à la carte scolaire <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, compléter annexe 22 <input type="checkbox"/> 2 nd professionnelle Spécialité: _____ <input type="checkbox"/> 1 ^{re} année CAP Spécialité: _____ <input type="checkbox"/> Apprentissage** <input type="checkbox"/> 2 nd pro <input type="checkbox"/> 1 ^{re} année CAP	<input type="checkbox"/> 2 nd GT La carte scolaire publique: EPS 5h, STVR, TMO, création culture design, Aikido, Badminton. Domicile de dérogation à la carte scolaire <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, compléter annexe 22 <input type="checkbox"/> 2 nd professionnelle Spécialité: _____ <input type="checkbox"/> 1 ^{re} année CAP Spécialité: _____ <input type="checkbox"/> Apprentissage** <input type="checkbox"/> 2 nd pro <input type="checkbox"/> 1 ^{re} année CAP
Internet souhaité (Y) <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Etablissement demandé: _____ Code INSEE: _____ Date: _____	Internet souhaité (Y) <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Etablissement demandé: _____ Code INSEE: _____ Signature du ou des représentants légaux: _____	Internet souhaité (Y) <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Etablissement demandé: _____ Code INSEE: _____

(*) Le baccalauréat d'internet ne constitue ni un souhait. Le fait de demander une place en internet ne garantit pas d'obtenir cette place à la rentrée.
 (**) Le choix de formation par apprentissage constitue un vœu de regroupement. La liste des candidats souhaitant poursuivre leur formation par apprentissage sera transmise aux centres d'apprentissage concernés pour un meilleur accompagnement des candidats. La demande de vœu pour un apprentissage vaut admission de transmission des données personnelles au candidat au centre d'apprentissage concerné.
 Rappel : Les poursuites d'études ne concernent pas les formations des établissements publics de l'éducation nationale ou du ministère de l'agriculture (publiques ou privées) en formation initiale doivent être l'objet d'une démarche individuelle de la part de la famille auprès de l'établissement scolaire.
 Les mentions légales relatives à l'application Affelnet lycée peuvent être consultées auprès de votre établissement ou sur le portail académique <http://www.ac-besancon.fr>

SAVO ACADÉMIE DE BESANCON 1/2

La demande d'affectation doit toujours être en cohérence avec la décision d'orientation définitive prononcée par le chef d'établissement d'origine.

Vous et votre enfant avez la possibilité de faire jusqu'à trois vœux à classer par ordre de préférence.

Remarque : les inscriptions dans l'enseignement privé et/ou la recherche d'un apprentissage nécessitent une démarche individuelle complémentaire de la famille.

A
F
F
E
C
T
A
T
I
O
N

Les vœux sont saisis sur l'application AFFELNET, sous la responsabilité de l'administration de l'établissement où votre enfant est scolarisé.

L'application examine simultanément toutes les candidatures et procède à un classement en fonction d'un barème. Ce barème prend en compte les critères spécifiques selon la voie choisie. Les candidats retenus sont ceux les mieux classés en fonction des capacités d'accueil des établissements demandés.

Pour la « 2^{de} GT » : le principal critère pris en compte est la zone géographique, sauf pour les enseignements d'exploration (EPS 5h/création et culture design*). Il est important qu'au moins un des vœux du candidat souhaitant être affecté en 2^{de} GT dans un établissement corresponde à son ou à l'un de ses lycées de secteur.

En voie « Pro » : le nombre de place est limité. Le classement des candidatures est établi à partir de l'évaluation du LSU (Livret Scolaire Unique) et éventuellement d'autres critères.

Une décision favorable d'affectation sur un vœu annule les propositions d'admissions sur les vœux de rang inférieur. Un élève, affecté sur son vœu 2 ou 3 et placé en liste supplémentaire sur un vœu de rang supérieur, conserve le bénéfice de sa place en liste supplémentaire.

* Pour ces formations, l'affectation se fait à partir d'un classement des candidatures qui est établi à partir de l'évaluation du LSU.

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à solliciter l'aide du professeur principal et/ou d'un psychologue de l'Education Nationale. Vous pouvez prendre rendez-vous avec le psychologue présent dans l'établissement où votre enfant est scolarisé et/ou au sein du CIO (Centre d'Information et d'Orientation), le plus proche de chez vous.

Comprendre les procédures

Calendrier

2 ^e trimestre	Intentions provisoires d'orientation
Janvier Février	Avec votre enfant, vous indiquez vos demandes provisoires d'orientation sur la fiche dialogue qui est remise par l'établissement. Vous avez 3 possibilités : 2 ^{de} GT, 2 ^{de} Pro, 1 ^{re} année de CAP.

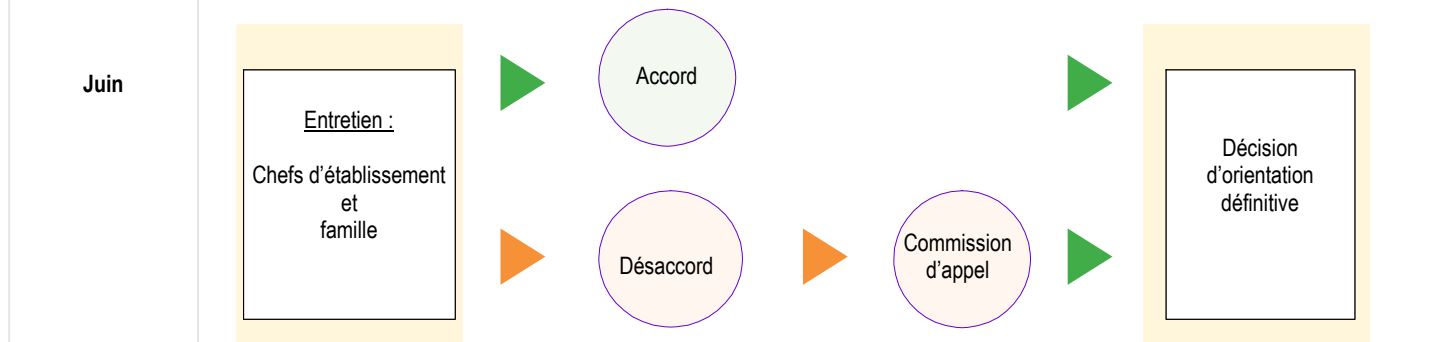
2 ^e trimestre	Les avis provisoires du conseil de classe
Mars	Le conseil de classe formule un (ou des) avi(s) provisoires d'orientation. Le dialogue instauré se prolonge à partir des demandes et réponses formulées pour poursuivre la réflexion sur le projet d'orientation de votre enfant.

3 ^e trimestre	Demande d'orientation	Demande d'affectation
Mai Juin	Avec votre enfant, vous ferez sa (ou ses) demande(s) définitive(s) d'orientation en complétant la fiche dialogue.	Avec votre enfant, vous complétez dans le même temps la fiche de demande d'affectation post 3 ^e : - choix d'un (ou des) établissement(s) pour une 2 ^{de} GT - choix de la (ou les) spécialité(s) pour la voie pro de l'établissement

3 ^e trimestre	La décision d'orientation du chef d'établissement
--------------------------	---

La (les) proposition(s) du conseil de classe du 3^e trimestre est (sont) en accord avec votre demande, elle devient : une décision d'orientation. S'il y a désaccord, la procédure ci-dessous est mise en place*.

*Certains établissements participent à l'expérimentation permettant aux familles de choisir, en fin de 3^e, la voie d'orientation pour leur enfant. Dans le cas d'un désaccord, le chef d'établissement rencontre la famille. Cependant, c'est toujours la famille qui prendra la décision d'orientation finale.



En juin, l'établissement saisit les vœux d'affectation de votre enfant dans l'application AFFELNET.

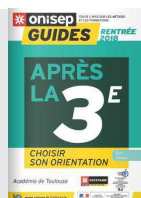
3 ^e trimestre	Votre affectation	Votre inscription
--------------------------	-------------------	-------------------

Juin Juillet	<p>Le 26 juin, avant les épreuves du DNB, l'établissement d'origine remet les résultats de l'affectation à votre enfant.</p>	<p>Si votre enfant est affecté(e) en liste principale : il (elle) devra s'inscrire dans l'établissement où il (elle) est affecté(e). Cette inscription doit être faite dans l'établissement d'accueil avant le 4 juillet 2018.</p> <p>S'il (elle) ne procède pas à cette inscription dans le délai imparti, sa place sera attribuée à un autre élève.</p> <p>Si votre enfant est en liste supplémentaire : il (elle) ne pourra être admis que si une place se libère. Il (elle) sera contacté(e) par le lycée.</p>
-----------------	---	--

Tant que votre enfant n'est pas affecté(e) dans un établissement, restez en contact avec son établissement qui vous aidera dans vos démarches et vous conseillera.

En savoir +

Le guide « Après la 3^e » met à votre disposition l'offre de formation dans les lycées et CFA en Franche-Comté. Chaque élève de 3^e en a été destinataire et il est téléchargeable sur le site de l'ONISEP.
www.onisep.fr/besancon



Le site de l'académie de Besançon :
www.ac-besancon.fr
(rubrique Orientation)

